



CEFAC

Un centre de ressources national pour les conseillers et managers des réseaux consulaires et les collectivités territoriales, dans le domaine du développement des compétences, des territoires et des entreprises.



Etant donné le contexte consulaire, la CCI Bretagne travaille sur le positionnement du CEFAC. Les formations ne peuvent donc pas être actuellement dispensées et nous vous prions de nous en excuser. Nous vous donnons rendez-vous au 2^d semestre 2018 pour de plus amples informations.

52 formations
continues

8 parcours
diplômants
et certifiants

Le CEFAC forme tous les professionnels, issus des réseaux consulaires (Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres des Métiers et de l'Artisanat, Chambres d'Agriculture), les Collectivités Locales et les organisations professionnelles du développement économique, et qui sont au contact des chefs d'entreprises commerciales, artisanales ou de services.

Pour développer leurs compétences, le CEFAC met à leur disposition 52 formations sur les thématiques concernant :

- la création d'entreprises,
- la création d'entreprises touristiques,
- le développement économique des territoires,
- le développement personnel,
- le CFE.

LES FORMATIONS CONSEILLERS ET MANAGERS

Le CEFAC forme aux métiers de conseiller d'entreprise, conseiller création-reprise-transmission, conseiller territoriaux, conseiller commerce, conseiller

tourisme, manager de centre-ville.

Découvrez les formations



Pour préparer à ces métiers, le CEFAC propose des parcours potentiellement certifiants de niveau II (Bac + 4) regroupant les modules correspondant au référentiel national de chaque métier. La validation des modules de ces parcours peut se faire sur une période de 5 ans afin de s'adapter aux contraintes des collaborateurs en exercice et d'amortir le coût de la formation sur plusieurs années.

DES FORMATIONS ADAPTÉES À CHAQUE NIVEAU DE COMPÉTENCE

Selon les compétences recherchées, plusieurs



niveaux de formation peuvent être proposés.

- **Fondamental** : pour apprendre les compétences de base d'un métier ou d'une fonction.
- **Perfectionnement** : pour approfondir des compétences notamment par des études de cas tutorées.
- **Expertise** : pour maîtriser un sujet en particulier.

LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES DU CEFAC

Le catalogue du CEFAC comprend des modules de formation indépendants qui peuvent être regroupés dans des parcours métiers.

Le CEFAC propose également des séminaires thématiques aux directions opérationnelles et aux directions générales de ces professionnels.

CCI Bretagne - 1 rue du Général Guillaudot - CS 14422 - 35044 Rennes Cedex
Tél : 02 99 25 41 41 - Mail : ccir@bretagne.cci.fr